

Le développement durable de l'agriculture

*Mémoire présenté dans le cadre des audiences du BAPE
sur le développement durable de la production porcine
au Québec*



Par la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

Le 11 mars 2003

Table des matières

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe	3
Introduction	5
Partie 1	6
L'agriculture sur le territoire de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe.....	6
Partie 2	9
Les enjeux et les pistes d'actions	9
2.1 Volet économique	9
Les enjeux	9
Les pistes d'actions	10
2.2 Volet environnemental	12
Les enjeux	12
Les pistes d'actions	14
2.3 Volet social.....	17
Les enjeux	17
Les pistes d'actions	18
Mot de la fin	20

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

Le territoire couvert par la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe correspond plus ou moins à celui de la Montérégie-Est. Il s'étend de Sorel jusqu'à la frontière américaine et ce, en longeant la rivière Richelieu de part et d'autre pour la partie Beloeil/Sorel. Son territoire est aussi délimité par les municipalités de Sainte-Christine, Lac Brome et Frelighsburg. (voir carte A)

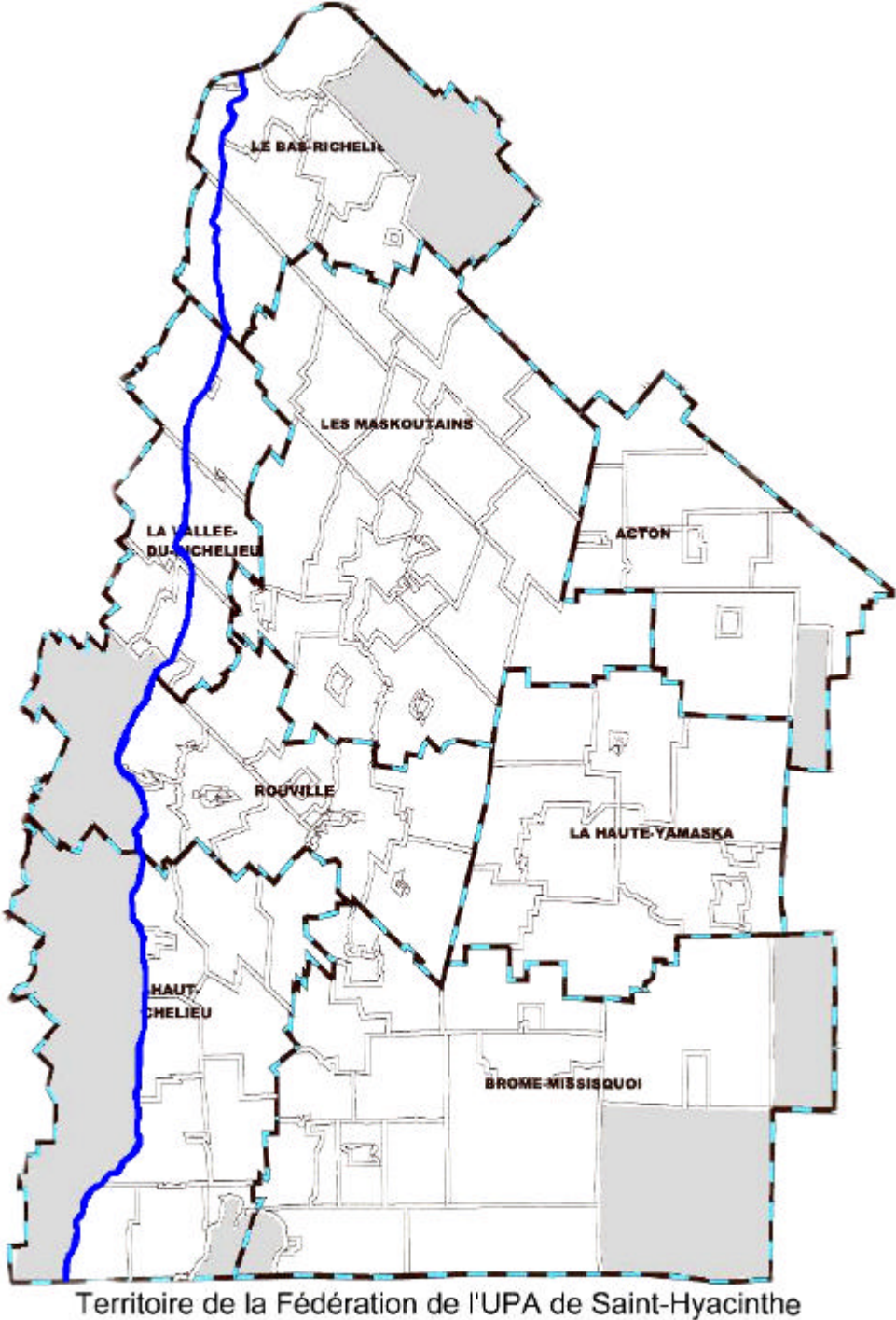
Elle regroupe au total 5 023 entreprises agricoles et plus de 7 560 productrices et producteurs agricoles, ce qui en fait la première région agricole du Québec. En 2001, la main-d'œuvre agricole en Montérégie représentait 15 400 emplois¹, soit plus de 20 % des emplois disponibles pour l'ensemble du secteur bioalimentaire. Sur le plan provincial, cela représente 26 % des emplois agricoles. En 2001, les revenus agricoles totaux bruts, pour la région de Saint-Hyacinthe, s'élevaient à près de 1,4 milliard de dollars. La MRC Les Maskoutains produit pour près du tiers des revenus totaux agricoles du territoire de la Fédération.

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe regroupe au sein de son conseil d'administration 31 syndicats affiliés, dont 16 syndicats de base et 15 syndicats spécialisés. Elle peut compter sur l'engagement direct de plus de 329 productrices et producteurs agricoles à titre d'administrateurs. En date du 31 décembre 2002, le taux de membership était de 96.6 %.

La Fédération a toujours travaillé autour du même but, soit de permettre à l'ensemble des productrices et producteurs agricoles de gagner leur vie en sécurisant leur revenu et en respectant leurs coûts de production. Par son rôle déterminant en milieu agricole, elle siège au sein de plusieurs organismes et comités : CAMBY, CDBM, COGEBY, COVABAR, CBVBM, Emploi-Québec, CREA, CCFA, et de façon décentralisée, par le biais des syndicats de base au sein des comités consultatifs agricoles des MRC et CLD.

¹ Portrait bioalimentaire régional de la Montérégie, MAPAQ, 2002

Carte A



Introduction

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe est heureuse de participer aux audiences du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec. Ces audiences sont une occasion pour nous d'exprimer notre vision globale du développement de l'agriculture, incluant celle de la production porcine. Toutefois, limiter la réflexion à la production porcine, cela apparaît trop restrictif, car c'est l'ensemble de l'agriculture qui est interpellé par le développement durable. D'ailleurs, lors des premières audiences, il a été possible de constater que les différents intervenants se questionnent sur l'ensemble de l'agriculture, notamment lorsqu'il est question de monoculture et de capacité des sols. Dans le but de mettre en lien les différents enjeux, il importe d'élargir la réflexion au-delà de la production porcine, la Fédération souhaite que la Commission situe sa réflexion dans une approche globale du développement durable de l'agriculture. Pour sa part, la Fédération va présenter, dans ce mémoire, sa vision du développement de l'agriculture sur son territoire. Notre objectif n'est pas de réagir aux différents commentaires émis lors des premières tournées de la Commission mais de présenter une vision d'avenir.

Dans un premier temps, un bref survol du territoire de la Fédération et de l'agriculture qu'on y pratique sera fait. Cette étape est importante, car elle permettra d'établir le contexte dans lequel s'inscrit le développement durable de l'agriculture sur notre territoire. Par la suite, les défis auxquels sont confrontés les productrices et les producteurs ainsi que les pistes d'actions à privilégier tant sur les plans économique, environnemental que social, seront exposés.

Partie 1

L'agriculture sur le territoire de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

L'agriculture présente sur le territoire de la Fédération peut sans aucun doute être qualifiée de très dynamique. La superficie en zone agricole équivaut à 87 % du territoire des MRC. Trois facteurs contribuent au dynamisme agricole de la région, soit la présence des sols bénéficiant d'un fort potentiel agricole, un climat exceptionnel et finalement une proximité des marchés et de la population.

Le portrait est le plus représentatif possible du territoire de la Fédération. Toutefois, dans certaines situations, il a été impossible de tracer le portrait exact car les données disponibles font référence à la région administrative de la Montérégie. De plus, le territoire de la Montérégie-Est n'équivaut pas celui de la Fédération. On retrouve huit MRC sur le territoire de la Fédération, soit les MRC Les Maskoutains, Rouville, La Haute-Yamaska, Acton, Le Bas-Richelieu, La Vallée-du-Richelieu et Le Haut-Richelieu. Pour cette dernière MRC, seulement la partie à l'est de la rivière Richelieu est sur le territoire de la Fédération. Les données portant sur la Montérégie-Est comprennent les MRC Lajemmerais et Champlain, lesquelles ne font pas partie de notre territoire. Pour sa part, la MRC Le Haut-Richelieu appartient à la région administrative Montérégie-Ouest. Malgré ces quelques différences, nous croyons tout de même que les données sont très représentatives de l'agriculture sur le territoire de la Fédération.

Un pourcentage de 78 % de l'ensemble du cheptel de la Montérégie se localise sur le territoire de la Fédération. Plus spécifiquement, le cheptel animal a très peu varié entre 1996 et 2001, il est passé de 372 201 à 371 988¹ unités animales, une légère diminution de 213 unités animales. En 2001, le secteur porcin représentait en Montérégie 48 % du cheptel, comparativement à 23 % pour le secteur laitier, 15 % pour le secteur avicole et 11 % pour le secteur bovin. Durant la période située entre 1996 et 2001, le cheptel laitier diminuait de 5% alors que celui du porc augmentait de 4 %. La Montérégie-Est produit 29 % du porc² du Québec et 23 % de la volaille.

Les superficies en culture sur le territoire de la Fédération représentent 62 % des superficies totales en Montérégie. Sur notre territoire, les superficies en culture ont augmenté d'environ 3 034 hectares entre 1996 et 2001, passant de 353 845 à 356 879¹ hectares. Pour l'ensemble de la Montérégie, les productions de maïs et de soya ont augmenté respectivement de 17 % et 34 % alors que les superficies des productions de céréales et celles des prairies et pâturages ont reculé de 20 % et 25 %. Les superficies en maïs-grain, de céréales et de cultures fourragères représentaient en Montérégie-Est respectivement 47 %, 6 % et 12 % des superficies en culture². Les facteurs pouvant expliquer l'augmentation des superficies de terres agricoles sont la mise en culture de terres en friche, notamment la récupération de superficies en pâturage ou en prairie abandonnée, ainsi que le déboisement. Il est important de spécifier que la totalité des terres déboisées n'est pas récupérée à des fins agricoles. Une grande superficie de déboisement a été réalisée pour des services d'utilité publique.

¹ L'évolution des productions animales au Québec, UPA, août 2002

² Portrait bioalimentaire régional de la Montérégie, MAPAQ

Tableau 1 : Évolution des productions animales et des superficies en culture

	Evolution des productions animales et des superficies en culture					
	Hectares		Unités animales		Densité d'élevage	
	1996	2001	1996	2001	1996	2001
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe	353 845	356 879	372 201	371 988	1,05	1,04
Montérégie	569 222	579 478	464 968	475 547	0,82	0,82

Source : L'évolution des productions animales au Québec, UPA, août 2002

Sur le territoire de la Fédération, la densité d'élevage a très peu varié entre 1996 et 2001 passant de 1,05 à 1,04 unité animale à l'hectare. En Montérégie, la densité se situe à 0,82 unité animale à l'hectare, ce qui démontre clairement l'intensité de la production animale. De façon plus spécifique sur le territoire de la Fédération, les MRC La Vallée-du-Richelieu, Le Bas-Richelieu et Le Haut-Richelieu ont une densité animale inférieure à 0,82 alors que les MRC La Haute-Yamaska, Acton, Rouville, Brome-Missisquoi et Les Maskoutains ont une densité supérieure à un. D'ailleurs, on retrouve le plus grand nombre de municipalités en surplus (zone d'activités limitées) dans ce groupe de MRC soit, 86 % de toutes les municipalités en surplus présentes sur le territoire de la Fédération.

Pour les MRC Le Haut-Richelieu, La Haute-Yamaska, Acton et Rouville qui ont sensiblement un même cheptel, aux alentours de 41 000 unités animales, il est dénoté une grande variation dans la densité d'élevage passant de 0,65 à 1,75 unité animale à l'hectare. Pour ce même groupe de MRC, le bilan phosphore passe de -14,23 à 39,43 kg de P₂O₅/ha dénotant une certaine corrélation entre la densité animale et le bilan phosphore, ce qui n'est pas automatiquement le cas entre le bilan phosphore et le nombre d'unités animales. En effet, pour un cheptel de 115 864 unités animales, on note un bilan phosphore positif de 29,83 kg de P₂O₅/ha alors que pour un cheptel de seulement 40 618 unités animales, le bilan phosphore est de 39,43 kg de P₂O₅/ha.

Tableau 2 : Capacité de support des sols

MRC	Capacité de support des sols en 2001		
	Bilan phosphore (kg de P ₂ O ₅ /ha)	Unités animales	Densité d'élevage (unité animale/hectare)
Le Haut-Richelieu	-14,23	42 440	0,65
Brome-Missisquoi	9,49	62 137	1,35
La Haute-Yamaska	39,43	40 618	1,75
Acton	23,69	41 524	1,51
Les Maskoutains	29,83	115 864	1,18
Le Bas-Richelieu	-18,95	19 488	0,58
La Vallée-du-Richelieu	-23,12	7 108	0,22
Rouville	32,89	42 809	1,42

Source : L'évolution des productions animales au Québec, UPA, août 2002

Deux MRC, soit les MRC de Brome-Missisquoi et Les Maskoutains, ont connu la plus importante augmentation du cheptel au cours de la période située entre 1996 et 2001, augmentant de 7 000 et 5 800 unités animales respectivement alors que les superficies cultivables dans la MRC Brome-Missisquoi diminuaient de 200 hectares comparativement à 1 200 hectares pour la MRC Les Maskoutains.

Tableau 3 : Densité d'élevage

MRC	Densité d'élevage en 1996 et 2001					
	Hectares		Unités animales		Densité d'élevage	
	1996	2001	1996	2001	1996	2001
Le Haut-Richelieu	62 530	65 565	40 135	42 440	0,64	0,65
Brome-Missisquoi	46 127	45 949	55 047	62 137	1,19	1,35
La Haute-Yamaska	23 336	23 154	40 836	40 618	1,75	1,75
Acton	27 283	27 586	40 938	41 524	1,50	1,51
Les Maskoutains	95 707	97 981	110 046	115 864	1,15	1,18
Le Bas-Richelieu	32 691	33 823	15 823	19 488	0,45	0,58
La Vallée-du-Richelieu	32 006	32 571	7 715	7 108	0,24	0,22
Rouville	34 165	30 250	61 661	42 809	1,81	1,42

Source : L'évolution des productions animales au Québec, UPA, août 2002

La MRC Les Maskoutains avec ses 115 864 unités animales a une densité d'élevage de 1,18 comparativement à la MRC La Haute-Yamaska qui a 40 618 unités animales avec une densité de 1,75 unité animales à l'hectare.

Il ressort de ces données qu'il est impossible de faire un lien direct entre le nombre d'unités animales présentes sur un territoire et un bilan phosphore élevé. D'autres facteurs doivent être considérés tels que la richesse du sol, le niveau de saturation et le potentiel d'hectares en culture. Finalement, ce qu'il importe de rechercher est un équilibre entre le nombre d'unités animales et la quantité d'hectares en culture, et ce afin de diminuer la pression sur le milieu.

En résumé

Le territoire de la Fédération couvre huit MRC, soit les MRC Les Maskoutains, Rouville, La Haute-Yamaska, Acton, Le Bas Richelieu, La Vallée-du-Richelieu et Le Haut-Richelieu. La zone agricole occupe 87 % du territoire. Le cheptel animal représente 78 % du total de la Montérégie comparativement à 62 % pour les superficies cultivées. Le cheptel porcin domine avec 48 % du cheptel total et le maïs avec 47 % des superficies cultivées. Les municipalités en surplus sont localisées à 86 % dans les MRC ayant une densité d'élevage supérieure à 1,0, soit les MRC La Haute-Yamaska, Acton, Rouville, Brome-Missisquoi et Les Maskoutains. Une densité animale élevée, nombre d'unités animales à l'hectare, implique un bilan phosphore élevé sauf pour la MRC Brome-Missisquoi. Il n'y a pas de lien direct entre le nombre d'unités animales présentes sur le territoire et un bilan phosphore élevé.

Partie 2

Les enjeux et les pistes d'actions

2.1 Volet économique

Les enjeux

Les défis auxquels sont confrontées les entreprises agricoles se situent sur plusieurs plans. Premièrement, avec la libéralisation des marchés, les entreprises agricoles font face à un marché non plus local mais mondial. Elles doivent donc s'ajuster pour demeurer compétitives. Il est important de souligner que très peu de productions tant animales que végétales sont exemptées des événements qui se produisent à l'échelle mondiale. Les productions de lait, d'agneaux, de bœufs, de soya ainsi que la production de porcs ne font pas exception à cette règle. Pour demeurer compétitive, l'entreprise agricole doit avoir les possibilités d'évoluer dans son milieu d'origine. Naturellement, ce développement s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Les entreprises agricoles doivent donc produire à meilleurs coûts pour survivre et se développer et ce, tout en augmentant la qualité de leurs produits. Plusieurs productions ont défini des normes de qualité du produit et exigent de leurs entreprises agricoles de répondre à ces normes de qualité (ex. : AQC, ATQ). Ces exigences permettent de distinguer notre produit sur les différents marchés, mais assurent en tout premier lieu que le produit consommé chez nous est de première qualité.

Pour relever les différents défis qu'impose le libre marché, les entreprises agricoles ont dû faire plusieurs choix dont celui de se consolider, ce qui a eu pour conséquence de diminuer de façon importante le nombre de fermes dans le milieu agricole. Le phénomène de consolidation a amené d'autres problèmes comme celui du transfert de ferme. Le modèle même de la ferme familiale a évolué. La Fédération s'est dotée en 2002 d'une définition de la ferme à dimension humaine, soit : « *Une ferme à dimension humaine est une entreprise, peu importe sa grosseur, où les exploitants en ont la propriété et assument l'essentiel de la gestion ainsi que de la prise de décisions* ». Les objectifs poursuivis par ces entreprises sont de : couvrir les coûts de production en allant chercher le maximum de leurs revenus dans le marché, avoir des revenus stables pour se développer, compter sur des revenus permettant à la famille de vivre de l'agriculture et demeurer autonome dans une relation d'affaires avec des partenaires.

Lorsque la relève arrive au sein de l'entreprise agricole, les revenus agricoles doivent obligatoirement s'ajuster. Pour assurer de tels revenus, les entreprises agricoles procèdent soit à une consolidation ou une diversification des sources de revenus. L'achat de terres agricoles, l'augmentation du cheptel animal, l'introduction d'une deuxième production animale, le travail à forfait sont autant de solutions retenues par les entreprises agricoles.

Le consommateur québécois est le premier à bénéficier d'une agriculture dynamique et prospère. En effet, il est clairement démontré qu'au Canada, le consommateur moyen consacre le plus petit nombre d'heures de travail pour acheter son panier d'épicerie et que c'est au Canada et aux États-Unis, que les citoyens moyens consacrent le plus petit pourcentage de leurs revenus disponibles à s'alimenter, soit 9,9 % de leurs dépenses totales à l'alimentation.

Dans un article de la *Terre de chez nous* du 6 février dernier, il est spécifié que s'ils n'avaient que leur nourriture à payer, les Canadiens pourraient cesser de travailler dès le 8 février. Les consommateurs peuvent bénéficier d'aliments de qualité, en abondance et à très bon prix.

En résumé

L'agriculture évolue dans un contexte mondial. La compétitivité des entreprises agricoles sur un marché mondial passe obligatoirement par une diminution de leurs coûts et une amélioration de la qualité de leurs produits. La consolidation est une conséquence directe de la mondialisation des marchés, modifiant le modèle de la ferme familiale. La Fédération définit la ferme à dimension humaine comme « *Une ferme à dimension humaine est une entreprise, peu importe sa grosseur, où les exploitants en ont la propriété et assument l'essentiel de la gestion ainsi que de la prise de décisions* ». L'intégration de la relève agricole nécessite une consolidation de l'entreprise ou une diversification des sources de revenus.

Les pistes d'actions

Au cours des années, les productrices et les producteurs se sont dotés d'outils collectifs. Parmi ceux-ci, notons la mise en marché collective, la gestion de l'offre et les programmes de sécurité du revenu. Ces outils sont souvent contestés par les citoyens et les représentants des autres pays. Toutefois, c'est grâce à eux que les citoyens ont accès à une grande gamme de produits agricoles de qualité et à un prix plus qu'abordable. Il est donc important de maintenir ces outils collectifs. L'assurance-stabilisation et l'assurance-récolte sont des outils mis en place pour répondre aux aléas du marché et de la température. Les productrices et les producteurs travaillent pour obtenir le juste prix de leurs produits directement sur le marché. Cela ne signifie pas que ces outils sont parfaits et qu'ils ne devraient pas avoir certaines modifications. Toutefois, les correctifs qui pourraient être apportés doivent s'orienter dans un même sens, soit permettre aux entreprises agricoles de demeurer compétitives tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs. De plus, ces outils collectifs doivent favoriser la ferme à dimension humaine.

La ferme à dimension humaine, et particulièrement la relève agricole, ont besoin de soutien financier. Les programmes agricoles doivent offrir un accès facile au financement. Le contexte actuel, avec les exigences environnementales, rend les institutions financières craintives particulièrement au regard de la production porcine. Ainsi afin d'assurer leur prêt, elles encouragent indirectement la formule de l'intégration. Si on veut favoriser un modèle de ferme à dimension humaine, le gouvernement va devoir offrir à celle-ci les moyens d'être compétitive. L'accès au financement et l'accès à des services-conseils non liés sont des éléments qui devront être bonifiés. Il est clairement démontré qu'un soutien gouvernemental ralentit la concentration de la production porcine aux mains des intégrateurs.

L'importance d'avoir des services-conseils non liés, rattachés à aucune forme de vente d'intrants, n'est plus à démontrer. Les services-conseils non liés devraient s'orienter vers un fonds d'aide pour le démarrage, des services techniques, un soutien administratif et une gestion du risque de maladies chez les animaux. Ils devraient permettre une diversification de l'agriculture, mais surtout offrir aux entreprises agricoles la possibilité d'agir sur le plan agroenvironnemental.

Les programmes actuels, tel Prime-Vert, sont insuffisants au regard des besoins, particulièrement sur le territoire de la Fédération, où il est démontré une agriculture très dynamique. L'accompagnement des productrices et producteurs dans leurs démarches agroenvironnementales est primordial.

En résumé

Le monde agricole s'est doté d'outils collectifs tels que la mise en marché collective, la gestion de l'offre et les programmes de sécurité du revenu. Ceux-ci permettent à l'ensemble de la population du Québec d'avoir accès à une grande gamme de produits agricoles et à un prix plus qu'abordable. La ferme à dimension humaine ainsi que la relève sont fortement menacées dans un contexte de mondialisation des marchés. Leur maintien et leur survie sont reliés à un accès au financement et à des services-conseils non liés tels qu'un fonds d'aide pour le démarrage, des services techniques, un soutien administratif et une assurance santé pour les animaux. Le gouvernement doit soutenir la ferme à dimension humaine tant sur le plan financier que sur le plan de l'accompagnement.

2.2 Volet environnemental

Les enjeux

L'agriculture présente sur le territoire de la Fédération se qualifie de dynamique principalement en raison de conditions pédo-climatiques exceptionnelles qu'on y retrouve. Les entreprises agricoles ont su tirer profits de ces avantages afin de répondre aux attentes gouvernementales qui visaient à nourrir le Québec. Soutenues et aidées par le gouvernement et les différents professionnels œuvrant dans le domaine de l'agroalimentaire, les entreprises agricoles ont été appelées à faire des choix au regard de leurs pratiques culturales et du développement de leurs productions animales.

Le monde agricole est conscient que le dynamisme de l'agriculture a eu des effets parfois agressants sur l'environnement. Toutefois, les productrices et les producteurs se questionnent beaucoup sur la part de responsabilité qui est allouée à l'agriculture sur l'environnement. Beaucoup de personnes soulèvent des inquiétudes au regard des pratiques culturales et du développement de certaines productions dont le porc. Toutefois, aucune étude n'est en mesure de faire une corrélation directe significative avec l'agriculture. Souvent, l'agriculture est pointée du doigt alors qu'elle n'est pas responsable. Le problème provient parfois d'autres sources, soit des municipalités, des industries ou tout simplement du citoyen lui-même. Dans la recherche d'un responsable, on néglige également la part propre à la nature, celle-ci comporte sa propre charge de phosphore. Malgré cela, les productrices et les producteurs sont conscients que des actions concrètes doivent être faites afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement. Naturellement, le monde agricole ne pourra intervenir qu'en fonction de sa part de responsabilité qui lui est réellement dévolue.

Pour la Fédération, cela s'est traduit par l'adoption en 1996 d'une politique sur l'agriculture durable. En 1998, l'embauche de deux employés à temps plein en agroenvironnement démontre bien la volonté de la Fédération de mettre temps et énergie dans la protection des ressources eau et sol. Les actions réalisées sont principalement axées sur des actions de sensibilisation et des réalisations sur le terrain. Ainsi aux cours des cinq dernières années, 50 activités de sensibilisation ont été réalisées par les comités locaux d'agriculture durable alors que la Fédération a organisé 11 colloques. Au total, c'est plus de 3 700 productrices et producteurs qui ont été rejoints.

Tableau 4 : Activités agroenvironnementales de la Fédération

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	TOTAL
Colloques	3	2	3	3	11
Activités de sensibilisation des comités locaux	10	14	14	12	50
Nombre de producteurs rejoints par les activités en agriculture durable	655	1205	1000	900	3760
Nombre d'articles rédigés portant sur l'agriculture durable	+ de 10	21	20	20	71

En 2002, la Fédération s'est attaquée à un nouveau volet, soit celui d'actions concrètes à la ferme et ce, tout en maintenant le volet sensibilisation. Ainsi, des actions concrètes ont été réalisées ou sont en voie de réalisation sur trois sous-bassins versants, soit Rivière Jaune, Gear Brook et Brandy Brook. À l'été 2002, la Fédération lançait le Centre régional en agroenvironnement (CRAE). La mission du CRAE est de soutenir et promouvoir le développement des entreprises agricoles en leur fournissant une expertise-conseil non liée de qualité en agroenvironnement. Parmi les objectifs, notons celui de réaliser tout projet collectif qui a pour objet de solutionner ou d'améliorer une situation environnementale problématique.

La Fédération a collaboré à la mise en place de clubs agroenvironnementaux. Sur notre territoire, 16 clubs agroenvironnementaux sont présents, ces clubs regroupent près de 1 000 entreprises agricoles. Il existe sur notre territoire un organisme de gestion des fumiers, soit l'Agence de gestion des engrais organiques (AGEO). L'AGEO compte en 2002 plus de 308 membres dont 281 sont en production porcine. Le volume total annuel est de 731 201 m³ de lisier et fumier dont 593 789 m³ de lisier de porc. Au niveau de la protection de l'environnement, la Fédération travaille en partenariat avec les organismes présents sur le territoire. La Fédération siège sur des organismes tels que le Comité agroenvironnemental multipartite du bassin de la Yamaska (CAMBY), l'Association de gestion des engrais du bassin de la rivière Yamaska (AGEO) et plusieurs administratrices et administrateurs sont membres des organismes de bassins versants tels que le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR), le Conseil de gestion du bassin de la Yamaska (COGEBY), la Corporation du bassin versant de la Baie Missisquoi (CBVBM). L'engagement du monde agricole est multiple et très diversifié.

L'adoption, le 15 juin dernier, du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) est venu définir de nouvelles règles et exigences en matière de protection de l'environnement. Le REA identifie 50 municipalités en surplus sur le territoire de la Fédération, soit plus de la moitié des municipalités présentes. Les normes s'appliquant dans ces municipalités sont très restrictives, particulièrement pour la production porcine, et ne permettent pas à ces mêmes entreprises d'évoluer. Les solutions offrant un développement sont quasi inexistantes, ce qui a pour effet de mettre en péril ces entreprises.

En résumé

Les productrices et producteurs ont rempli leur part du contrat social qui visait à «Nourrir le Québec ». Soutenue et aidée par le gouvernement et les professionnels du secteur, l'agriculture s'est développée non sans conséquences pour l'environnement. Le monde agricole reconnaît que des actions concrètes doivent être faites afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement, mais il ne travaillera qu'en fonction de sa part de responsabilité au regard de l'environnement. La Fédération s'engage activement en agroenvironnement. Des activités de sensibilisation et des actions concrètes à la ferme sont réalisées depuis plus de cinq ans. De plus, la Fédération est présente dans plusieurs organismes de bassins versants tels que CAMBY, COVABAR, COGEBY et CBVBM. Les entreprises agricoles évoluent dans un contexte réglementaire très sévère qui limite, et ce, particulièrement pour les entreprises porcines, leurs possibilités de se développer et de demeurer compétitives.

Les pistes d'actions

La première réglementation environnementale visait essentiellement à régir le risque de pollution provenant d'une source directe et le lieu d'entreposage était la cible visée. Or, le risque de pollution ponctuelle s'avère être celle la plus facile à corriger mais ne représente pas une part importante du risque de pollution associée à l'agriculture. Sur le territoire de la Fédération, les enjeux environnementaux se situent au niveau des risques provenant de source diffuse et plus particulièrement, au regard des pratiques culturales. Diminuer les risques de pollution diffuse implique des changements profonds dans les pratiques culturales tant pour le producteur que pour les professionnels du secteur. L'érosion est le principal facteur associé au risque de pollution diffuse. Pour une entreprise agricole, les coûts associés à des changements culturels peuvent varier entre 25 000 \$ et 50 000 \$. Souvent l'entreprise est laissée à elle seule pour assumer tous ces frais. Les premières réglementations environnementales abordaient l'agriculture de manière coercitive; aucune avenue n'était offerte aux entreprises, ce qui a eu pour conséquence de limiter les gains environnementaux. Toutefois, des gains significatifs ont été notés lorsque les productrices et les producteurs se sont responsabilisés au regard de la protection de l'environnement. Le portrait agroenvironnemental, l'adoption d'une stratégie agroenvironnementale, les clubs agroenvironnementaux, les clubs d'encadrement technique sont quelques-uns des éléments qui ont permis aux productrices et producteurs agricoles de se responsabiliser.

Sur le plan réglementaire, l'approche privilégiée par le REA, soit ferme par ferme, nous apparaît comme une solution des plus intéressantes. En effet, chaque entreprise doit atteindre l'équilibre entre la quantité de phosphore produit par les animaux et le prélèvement par les plantes. Les entreprises doivent posséder un plan agroenvironnemental de fertilisation lequel tiendra compte des valeurs réelles des fertilisants et de la richesse des sols. Ces normes s'appliquent à tous les types d'entreprises autant celles ayant des animaux qu'aux entreprises en grandes cultures. Cette approche permet à chaque entreprise de se responsabiliser; elle identifie les situations problématiques propres à son entreprise ainsi que les solutions qui lui sont adaptées. L'entreprise peut apporter, dans un premier temps, des modifications aux situations les plus problématiques.

L'approche ferme par ferme permettra de déterminer à quel niveau l'entreprise est en surplus. Il se peut qu'il soit très facile de gérer ce surplus à l'intérieur même de l'entreprise par des modifications aux pratiques culturales. Toutefois, pour certaines entreprises, il sera impossible d'atteindre l'équilibre sans que des solutions plus globales soient proposées. Le traitement des fumiers apparaît comme une solution qui offre à la fois une sécurité environnementale et une possibilité de développement de l'entreprise existante. Tenant compte de l'évolution de la recherche, il serait opportun que les nouvelles entreprises détiennent, soit en propriété, en location ou en entente d'épandage, les sols nécessaires à la disposition des fumiers et ce, aussi longtemps que les techniques sur le traitement ne seront pas adéquates.

Le gouvernement doit soutenir son agriculture et favoriser le développement de celle-ci tout comme il le fait dans d'autres secteurs d'activités. L'important est de s'assurer que le développement de l'agriculture sera réalisé de manière à ne pas affecter l'environnement et qu'il se fera dans une approche durable. Le développement des productions animales devra être possible si des solutions à l'épandage existent.

L'approche ferme par ferme permettra de mieux cibler où sont les surplus. La notion de municipalités en surplus deviendra ainsi caduque. Il est important que chaque entreprise atteigne son équilibre. Sur le territoire de la Fédération, certaines MRC, particulièrement celles localisées le long de la rivière Richelieu, peuvent se développer au niveau de la production animale tout en respectant dès maintenant les normes environnementales au regard de la norme azote et phosphore. La responsabilité environnementale est remise à chaque entreprise agricole, laquelle est encadrée par des lois et règlements. Dans un contexte de responsabilisation, ferme par ferme, tenant compte des règles environnementales existantes, il n'y a pas de justification pour le maintien d'un moratoire sur la production porcine.

Le déboisement sur notre territoire a été associé au développement des productions animales. Il est important de mettre en contexte que tout le déboisement réalisé sur le territoire n'avait pas pour seul objectif la remise en culture. Certains déboisements en zone agricole ont été réalisés pour des services d'utilités publiques ou encore pour installer des projets dits régionaux tels que les lignes Hydro-Québec, sites d'enfouissement, traitement des eaux usées. Il est important de rappeler, qu'en 1998, la Montérégie-Est a été durement frappée par le verglas. Cinq ans plus tard, les effets négatifs du verglas sur la forêt sont encore très perceptibles. Malgré cela, la région de la Montérégie-Est a eu un déboisement inférieur à 1 %, soit une perte de 4 429 ha de boisés à l'intérieur de la zone agricole. Le déboisement dans la zone non agricole demeure dans les mêmes proportions, soit moins de 1 % avec une perte de 736 ha.

La majorité des boisés présents sur le territoire de la Fédération sont de propriété privée, ce sont dans bien des cas des boisés de ferme. Plusieurs productrices et producteurs agricoles tiennent à ces boisés et considèrent qu'ils leur appartiennent, donc qu'ils peuvent l'utiliser pour le meilleur profit de leur entreprise. Toutefois, si les boisés doivent être conservés pour la collectivité, il revient à celle-ci d'assumer les coûts reliés à sa conservation.

Au regard de la faune, il est constaté que la présence marquée du Cerf de Virginie dans notre région est principalement attribuable à la présence de l'agriculture, laquelle fournit la nourriture nécessaire au développement de la population. Le monde agricole constate que le déboisement n'a pas affecté la population des cerfs de Virginie, laquelle n'a jamais été aussi élevée au cours des dernières années. L'agriculture a, elle aussi, des effets bénéfiques sur la faune. Plusieurs études démontrent les bienfaits de l'agriculture notamment au regard de l'effet de serre.

Le gouvernement est à mettre en place le principe d'écoconditionnalité. Nous sommes d'accord avec une telle approche en autant que celle-ci soit appliquée dans une approche d'accompagnement et de bonification. Nous avons déjà décrit que l'approche coercitive n'a pas donné les résultats escomptés. Il est donc important de ne pas reproduire celle-ci au niveau de l'écoconditionnalité.

En résumé

Les enjeux environnementaux sur le territoire de la Fédération sont importants en raison du dynamisme de l'agriculture. Des gains environnementaux sont notés lorsque les productrices et les producteurs se responsabilisent. Les pistes d'interventions qui permettront de réaliser des gains se trouvent dans l'augmentation de l'adhésion encore plus importante des productrices et des producteurs à des clubs agroenvironnementaux et à des clubs d'encadrement technique, d'une approche ferme par ferme basée sur un plan agroenvironnemental de fertilisation qui tient compte des valeurs réelles des fertilisants et de la richesse du sol et qui permet à l'entreprise d'apporter des correctifs en fonction des problématiques les plus urgentes sur son entreprise, des solutions à l'épandage des fumiers pour les entreprises en surplus, d'une protection des boisés assumée par la collectivité et finalement, d'une application de l'écoconditionnalité axée sur une approche d'accompagnement et de bonification.

2.3 Volet social

Les enjeux

Le gouvernement précisait en 1997 que la MRC a pour devoir d'assurer, pour la zone agricole faisant partie de son territoire, la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et, dans ce cadre, la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles. De plus, il reconnaissait que les odeurs étaient un inconvénient et remettait la gestion de celles-ci aux municipalités. Les orientations gouvernementales révisées définissent les règles qui favoriseront une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et le monde agricole. Parmi les règles, mentionnons notamment le zonage de production et l'identification de distances séparatrices entre les bâtiments d'élevage et les résidences des voisins, des immeubles protégés et des périmètres urbains.

Ces nouvelles règles doivent se traduire à l'intérieur d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour les MRC qui n'ont pas encore adopté leur schéma d'aménagement révisé. Six des huit MRC présentes sur le territoire de la Fédération ont adopté un RCI. Tous les RCI ne sont pas en vigueur, certaines MRC doivent apporter des correctifs afin de répondre aux orientations gouvernementales révisées. Nous sommes déçus que certains RCI aient reçu l'aval du gouvernement considérant les distances importantes imposées dans les zones de protection autour des périmètres d'urbanisation et l'absence de contrôle au niveau des usages non agricoles dans la zone agricole. La gestion des droits acquis au regard des bâtiments agricoles est un autre élément qui limite grandement le développement des entreprises agricoles existantes. Comment une MRC et une municipalité peuvent-elles adopter des distances séparatrices qui rendent la très grande majorité des bâtiments agricoles dérogatoires dans la zone agricole alors que l'activité agricole est identifiée comme étant celle prioritaire dans cette zone ?

Nous constatons que dans le domaine de la cohabitation, les tensions sont élevées notamment au regard des odeurs. Au cours de la dernière année, plusieurs projets agricoles ont reçu de l'opposition de la part des citoyens. Peu importe les preuves et garanties apportées par l'entreprise agricole, le voisinage refusait l'implantation d'une nouvelle installation. Cette situation est d'autant plus marquée lorsqu'il s'agit de la production porcine. L'établissement de la relève, la propriété des terres, aucun de ces éléments ne diminue leur opposition. Plusieurs citoyens aimeraient ne pas avoir à composer avec les inconvénients reliés aux odeurs. Il est aussi demandé que l'épandage soit réalisé dans les périodes où les gens sont à l'intérieur et quand les fenêtres sont fermées. Cette attitude va à l'encontre des pratiques agroenvironnementales lesquelles visent une meilleure protection de l'environnement. D'ailleurs, la réglementation environnementale encadre les dates d'épandage des engrais organiques.

Les entreprises agricoles, ainsi que les productrices et producteurs qui les composent, sont des gens qui vivent et s'engagent dans leur milieu. Ils participent activement aux différents organismes et activités présentes dans leur municipalité : conseil municipal, organismes de bénévolat, foire, défilé de la Fête Nationale. Ils collaborent également avec la communauté en laissant le droit de passage aux chasseurs, motoneigistes et amateurs de la nature. Dans la grande majorité des cas, ils sont là depuis de nombreuses générations, contrairement aux citoyens venus de la ville. Ils sont conscients que les activités de l'agriculture dégagent une odeur, qu'ils doivent composer avec elle afin qu'eux et leurs voisins puissent s'en accommoder. Une très bonne partie des citoyens sont en mesure de composer avec les inconvénients reliés

aux odeurs. Il demeure qu'une minorité de gens ont une attitude accusatrice envers l'agriculture, malheureusement ce sont eux qui se font entendre auprès du conseil municipal.

L'agriculture n'est pas différente de certains autres secteurs d'activités. Elle évolue, s'adapte aux nouvelles situations économiques et sociales. Toutefois, ces adaptations doivent permettre à l'entreprise agricole d'évoluer. Les producteurs et productrices ont toujours su qu'ils avaient un rôle important à jouer dans le développement. Ils s'attendent à être soutenus de la même manière que les autres citoyens.

En résumé

Malgré une reconnaissance par le gouvernement à l'intérieur de lois et règlements de la primauté de l'agriculture en zone agricole, des problèmes de cohabitation sont notés en raison des odeurs inhérentes aux activités agricoles. Des mesures de contrôle des odeurs ont été données aux municipalités notamment en autorisant du zonage de production autour des périmètres urbains, en imposant des distances séparatrices au regard des voisins, immeubles protégés et périmètres urbains et en interdisant l'épandage pour une période de huit jours entre le 31 mai et le 1^{er} octobre. Pour sa part, le gouvernement réglemente l'utilisation de rampes basses. Les pressions subies sont de plus en plus importantes. Malgré les efforts faits par le monde agricole, la population devra apprendre à vivre avec les odeurs reliées aux activités agricoles.

Les pistes d'actions

Les pistes d'action retenues doivent assurer aux entreprises agricoles, ainsi qu'à celles et ceux qui en vivent, des conditions qui permettront leur développement et sécuriseront à la fois les productrices et producteurs agricoles et les citoyens.

Il est normal que certaines règles soient modifiées pour tenir compte de l'évolution du contexte. Sur le plan social, le milieu agricole est conscient qu'il doit partager le milieu rural avec d'autres citoyens. Toutefois, ce partage n'implique pas qu'il doit être contrôlé par les citoyens mais plutôt qu'il doit s'établir une collaboration harmonieuse entre le milieu agricole et non agricole.

L'obligation d'épandre entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre concentre l'épandage durant la période où les citoyens sont également à l'extérieur. Il faut donc s'attaquer aux modes d'épandage, ce que fait le Règlement sur les exploitations agricoles. L'obligation de rampes d'épandage pour les lisiers est obligatoire en 2005 et pour les autres types de fumier liquide en 2007. Les orientations gouvernementales révisées relient le droit d'expansion d'une entreprise porcine à l'obligation d'utiliser une rampe d'épandage. De plus, si l'entreprise est à moins de 550 mètres du périmètre urbain, elle doit installer une toiture.

Aucune étude n'a démontré que les odeurs avaient, de façon significative, un effet néfaste sur la santé humaine. Contrairement à la croyance populaire, aucun élément justifie de réglementer les odeurs par le biais de la taille des entreprises. Les odeurs sont directement liées aux différents modes d'épandage. Comme la réglementation vise déjà à diminuer les inconvénients reliés aux odeurs, il n'y a aucune raison qui justifie de contrôler la taille de l'entreprise.

En résumé

Les odeurs étant un inconvénient relié aux activités agricoles, il est important d'assurer aux productrices et producteurs agricoles, ainsi qu'aux citoyens ruraux des conditions qui les rassureront. L'entreprise agricole doit avoir les moyens de se développer. La diminution des odeurs passe obligatoirement par les modes d'épandage. Ceux-ci sont indépendants de la taille de l'entreprise. Le gouvernement doit axer ses efforts sur la recherche technique et bonifier les programmes d'aide financière.

Mot de la fin

La Fédération, dans l'élaboration de sa vision globale du développement de l'agriculture, s'est principalement concentrée sur trois aspects importants, soit le volet économique, environnemental et social. Les principaux enjeux, ainsi que des pistes d'actions ont été identifiés. Toutefois, il est important de positionner tous ces éléments dans une vision globale.

L'agriculture de la région n'est pas différente du type d'agriculture pratiqué ailleurs dans les autres régions du Québec. Les conditions pédo-climatiques ont cependant eu pour effet d'augmenter l'intensité de la pratique agricole. De plus, les femmes et les hommes qui exercent la profession d'agricultrice et d'agriculteur sont des gens fiers. Ils font des efforts pour transférer à leur relève non seulement une «business » mais un mode de vie et un lieu de travail valorisant.

Les productrices et les producteurs considèrent qu'ils portent seuls l'odieuse des critiques adressées à l'agriculture. Lorsque le consommateur achète ses aliments de haute qualité à des prix concurrentiels chez Loblaws, il trouve que ça sent bon. Il ne faut pas oublier que les intervenants de la filière et les intervenants de l'industrie bioalimentaire sont tous responsables des critiques adressées aux productrices et producteurs. Les règles de l'OMC traitent les produits agricoles au même titre que les autres produits de consommation. Les produits agricoles sont soumis aux lois du marché, aux économies d'échelle, à la concentration du réseau de distribution, à la diminution des prix, etc. Toutefois, les producteurs portent seuls tout le poids d'une société qui exige d'être nourrie avec des produits de haute qualité à des prix très compétitifs.

Il est constaté une érosion importante du lien de confiance entre le consommateur et les productrices et producteurs agricoles. Malgré qu'ils soient perçus comme des gens de passion, ils sont les seuls à être pointés du doigt, leurs pratiques agricoles étant fortement contestées. La Fédération constate qu'il est urgent de rétablir ce lien de confiance. Les productrices et les producteurs répondent aux besoins fondamentaux du consommateur mais répondre à leurs exigences ne s'avèrera possible que si chaque maillon de la chaîne agroalimentaire accepte sa part de responsabilité.

Pour répondre aux exigences du consommateur, les entreprises agricoles doivent continuer d'augmenter leur performance. Dans un tel contexte, il serait périlleux de modifier unilatéralement les programmes agricoles actuels; ceux qui permettent à l'agriculture de se développer. Une politique agricole doit permettre de maintenir un mode de vie pour des gens passionnés de l'agriculture et de rétablir le lien de confiance entre le consommateur et le producteur. Les outils que se sont donnés les productrices et les producteurs permettent à l'ensemble de la filière d'avoir des retombées positives en ralentissant le processus des marchés. Toutefois, il s'avère nécessaire d'améliorer leur coordination (plans conjoints, regroupement de l'offre, accès aux marchés, à l'information et au savoir). Le soutien de l'État doit être bonifié notamment au regard des actions en agroenvironnement et à caractère social. L'État doit permettre aux entreprises agricoles de s'adapter et de se développer.

Le développement durable de l'agriculture ne sera possible que si chaque intermédiaire accepte sa part de responsabilité. Le consommateur et les intermédiaires de la filière agroalimentaire doivent partager avec les productrices et les producteurs l'orientation de maintenir une agriculture forte. Naturellement, ceci ne peut se faire sans le soutien de l'État.